

ARRÊTÉ N°A2026-049

Réglementant temporairement le stationnement sur la place de la Liberté du 9 au 10 juin 2026 inclus

Le Maire de la Commune d'Issenheim, Haut-Rhin,

- VU le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-20,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2212-1, L-22135, L 1212-13 et R. 2213-1,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

CONSIDERANT les travaux de taille des platanes de la place de la Liberté à Issenheim le mardi 9 juin 2026 et le mercredi 10 juin 2026 inclus par l'entreprise De Cordes En Branches,

ARRÊTE

ART. 1 : Du mardi 9 juin 2026 à 8 heures au mercredi 10 juin 2026 à 17heures, le stationnement sur la place de la Liberté sera interdit à tous les véhicules en raison de l'intervention de l'entreprise De Cordes En Branches d'Issenheim en raison de l'exécution des travaux d'élagage des platanes.

ART. 2 : Cette interdiction prendra effet à compter du lundi 8 juin 2026 à 20 heures jusqu'à la fin des travaux prévue le mercredi 10 juin 2026 à 17 heures.

ART. 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ART. 4 : Copie sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Soultz,
- Monsieur Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers d'Issenheim,
- Monsieur le Commandant de la Brigade Verte de Soultz,
- Monsieur le Responsable du Service Technique de la Commune d'Issenheim,
- Entreprise De Cordes En Branches, Issenheim

Fait à ISSENHEIM, le 2 juin 2026

Le Maire Pour le Maire,
Nadine FOFANA Le premier Adjoint délégué,
Nadine FOFANA JUNG

